

# L'hospice a besoin d'argent

**GRAND-SAINT-BERNARD** • Les chanoines cherchent urgemment près de 5 millions de francs pour effectuer des travaux de rénovation et développer de nouveaux projets.

KESSAVA PACKIRY, BOURG-SAINT-PIERRE

La trentaine de mètres de route encore étouffée sous une épaisse couche de neige vient symboliquement d'être dégagée. A 2473 mètres d'altitude, le col du Grand-Saint-Bernard est officiellement ouvert pour l'été, sous les applaudissements des autorités valaisannes et valdôtaines. De part et d'autre de la frontière, bloqués par des chasses-neige, une vingtaine d'automobilistes, venus de loin pour certains, attendent de pouvoir être les premiers à franchir le col. Etrange...

La communauté religieuse du col a profité hier de cet événement pour lancer la récolte de fonds nécessaires aux travaux urgents que nécessite l'hospice, classé au patrimoine national. L'enjeu est important: recueillir 4,7 millions de francs d'ici 2017.

## Depuis mille ans

Conseiller national, président du PDC suisse, Christophe Darbellay s'est retrouvé à la tête du comité de patronage de la recherche de fonds. Sans hésiter une seconde, à l'instar des nombreux autres membres de ce comité. Dont la Fribourgeoise Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture, ou encore l'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi, qui doit très certainement trouver le projet formidable.

«C'est un lieu très fort, qui jouit d'une réputation qui va bien au-delà des



Christophe Darbellay, Jacques Melly et le chanoine José Mittaz (de g. à dr.) s'engagent pour l'avenir de l'hospice, désormais relié par une passerelle à l'auberge du Grand-Saint-Bernard. KEYSTONE

Alpes», souligne Christophe Darbellay, venu plaider sa cause aux côtés du conseiller d'Etat valaisan Jacques

Melly. «Depuis l'an 1045, les chanoines n'ont jamais quitté l'hospice. Ils ont toujours été là pour accueillir les passants, les gens perdus dans la montagne comme dans la vie. Ils aimeraient bien que ça puisse continuer. Mais les travaux d'Hercule qui attendent l'hospice sont une charge qu'ils ne peuvent assumer.»

Les 4,7 millions doivent permettre d'assainir les aménagements d'eau et d'électricité de l'hospice. Il y a les fenêtres aussi, 120 au total, toutes uniques et qui doivent être refaites: l'artisan devra prendre les mesures une à une. Sans parler de la façade extérieure. Ou encore du Trésor, qui réunit des pièces recueillies depuis le XI<sup>e</sup> siècle: la nouvelle collection ouvrira le 27 juin.

## Les travaux ont commencé

Car les travaux ont déjà commencé. Le comité de patronage n'a en effet pas attendu le lancement officiel pour partir à la recherche des fonds: depuis l'automne 2013, 1,7 million a été réuni. Grâce à de grands mécènes, de plu-

sieurs fondations, des collectivités publiques ou encore de la Loterie romande. «Des privés nous ont fait des dons allant de 30 fr. à... 500 000 francs, provenant d'un Vaudois souhaitant garder l'anonymat», indique Christophe Darbellay.

L'argent doit aussi permettre de développer la nouvelle auberge de l'Hospice - anciennement l'hôtel, annexe de l'hospice - tenu désormais par Annick et Stéphane Boisseaux-Monod (lire ci-contre). La Confédération et le canton du Valais devront également apporter leur part, mais la somme n'est pas encore connue.

«Nous avons besoin de tous les dons», insiste Christophe Darbellay. «Si nous dépassons les 4,7 millions, ce n'est pas grave: il y a bien d'autres travaux à effectuer ici, comme la rénovation des anciennes écuries ou de l'ancienne douane. Pour l'heure, nous devons attaquer les travaux les plus urgents.»

> [www.gsbarnard.net](http://www.gsbarnard.net)  
> [www.aubergehospice.ch](http://www.aubergehospice.ch)

## UN COUPLE, UN NOUVEAU DÉFI

Jusqu'ici, l'hôtel, vieux de plus de 100 ans, était à la charge de privés. Et les personnes arrivant motorisées y étaient automatiquement dirigées. Cela va changer cette année. Et l'hospice va reprendre le tout. De manière symbolique déjà avec la rénovation et l'ouverture de la passerelle qui relie les deux édifices.

«Nous, nous serons chargés de gérer la nouvelle auberge pendant la période estivale, soit jusqu'à la mi-octobre», expliquent Stéphane Boisseaux-Monod et son épouse Annick, qui ont tout quitté pour vivre ce nouveau défi. Et qui pourront compter durant la saison d'été sur une équipe d'une douzaine de personnes, dont des civilistes et deux chefs de cuisine.

«Nous miserons sur le patrimoine culinaire suisse et les produits de la région.»

L'hospice continuera d'accueillir ses 11 000 nuitées annuelles dans ses dortoirs et ses chambres. Quant à l'auberge, qui reçoit 2000 personnes par année dans ses 27 chambres, elle a souhaité redonner un sérieux coup de neuf à l'endroit. «L'intérieur du bâtiment était froid. Nous voulions qu'ils respirent l'esprit des lieux», ajoute Annick, ancienne cheffe du cahier Magazine de «La Liberté». Pour la petite histoire, le fils du couple, Elie, sera le plus jeune habitant du col du haut de ses onze mois.

KP

## PÉDOPHILIE

### Sordide affaire au Tessin

Un Tessinois de 35 ans, résidant dans la région de Bellinzone, a avoué avoir abusé de quatre fillettes. Les faits remontent à 2012. L'homme aurait commis ses actes à plus de 70 reprises. Arrêté il y a quelques mois, il comparaitra prochainement devant la Cour d'assises criminelle de Bellinzone.

Le pédophile présumé a été arrêté avec une complice, une prostituée sud-américaine qu'il payait pour l'«assister». La nouvelle de sa prochaine comparution devant la Cour d'assises de Bellinzone, qui siégera à Lugano, a été donnée jeudi par la Radiotélévision de la Suisse italienne (RSI) et confirmée hier par Save-rio Snider, porte-parole du Ministère public tessinois.

«Le cas est sordide et sera jugé dans les prochains mois à huis clos», a précisé M. Snider. Les victimes, âgées de moins de dix ans, font partie de l'entourage du prévenu, selon le porte-parole du Parquet, sans pouvoir en dire plus. «L'affaire est extrêmement grave», a-t-il ajouté. ATS

## «Ils ont mis en danger la vie des skieurs»

**ANZÈRE** • Peines pécuniaires requises contre trois freeriders ayant déclenché une avalanche qui avait traversé la piste.

GILLES BERREAU

Le procès de trois skieurs qui ont déclenché une avalanche en 2009 à Anzère s'est déroulé hier devant le Tribunal de district d'Hérens-Conthey. Le verdict du juge Bertrand Dayer, qui devrait tomber dans une dizaine de jours, est très attendu, car une condamnation serait un signal fort à l'adresse des freeriders qui ne respectent pas les consignes. A l'inverse, un acquittement mettrait un peu plus la pression sur les remontées mécaniques.

En décembre 2009, cette importante coulée avait touché plusieurs personnes sur une piste de ski ouverte, nécessitant l'hospitalisation de deux skieurs ensevelis partiellement. Aucun skieur n'a déposé plainte. Sur le banc des accusés, un couple de médecins (dont un urgentiste) et un homme.

Parce qu'ils ont ignoré la signalisation indiquant un danger d'avalanche «marqué» de niveau 3, sortant tout de même des pistes, le procureur Olivier Vergères a requis à leur encontre de 40 à 60 jours-amende, avec sursis sur deux ans.



L'avalanche avait traversé la piste, emportant deux personnes. KEYSTONE

«Je ne veux pas faire le procès du freeride. Mais de ceux qui n'ont pas respecté quatre des cinq règles d'or du ski hors piste.» Et le Ministère public d'estimer que, de part leur profession, les deux médecins auraient dû faire preuve de plus d'empathie pour l'intégrité physique d'autrui.

Avocat de Télé-Anzère, M<sup>e</sup> Bernard Savioz réclame plus de 70 000 francs de prétentions civiles. «Un montant gonflé», dira la défense. 130 secouristes, huit chiens et trois hélicoptères avaient été dépêchés sur les lieux. M<sup>e</sup> Savioz a dénoncé l'attitude des prévenus, qui ne se sont pas annoncés, ni auprès

de Télé-Anzère, ni de la police. «Il a fallu lancer un appel à témoins dans les médias. Je ne suis pas pour réglementer le hors-piste, mais ceux qui le pratiquent doivent assumer leurs responsabilités.»

Pour sa part, la défense a plaidé l'acquiescement des trois prévenus. M<sup>e</sup> Pierre-Antoine Buchard souligne que les remontées mécaniques doivent garantir qu'aucune avalanche ne puisse atteindre les pistes. «Ma cliente pouvait logiquement penser que tout le secteur était sécurisé, puisque la piste était ouverte. Elle ne pouvait pas prévoir une avalanche alors même que Télé-Anzère ne l'envisageait pas.» Un avis partagé par l'expertise judiciaire.

«Avec un danger de niveau 3, qui prévaut la moitié de l'année, on peut sortir des pistes si l'on est expérimenté ou accompagné d'un guide», estime M<sup>e</sup> Pierre-André Veuthey, rappelant que son client a reçu une formation suffisante sur les avalanches dans le cadre de son activité médicale. ARPRESSE

## PAS AU-DESSUS DES PISTES

Spécialiste des avalanches, Robert Bolognesi a suivi le procès dans la salle du tribunal. Pour le directeur de Météo-risk, «dans le cas d'Anzère, avec une piste ouverte et une pente de freeride très utilisée par de nombreux skieurs chaque hiver, il est difficile de voir les trois accusés comme des délinquants. Cela dit, nous enseignons qu'il faut éviter de skier au-dessus de zones fréquentées (piste, route, hameau). A ces endroits, pas la peine d'analyser la neige ou la pente: il faut renoncer, l'enjeu est trop important.» GB

## LIBERTÉ DE LA PRESSE

### Perquisitions jugées illicites

Les perquisitions chez le journaliste Ludovic Rocchi en août 2013 étaient illicites, selon le Tribunal neuchâtelois des mesures de contrainte. Elles avaient une base légale mais ne respectaient pas la proportionnalité: la liberté de la presse aurait dû primer sur les besoins de l'enquête.

Le tribunal a aussi rejeté la requête en levée des scellés que le Ministère public neuchâtelois avait déposée. Le matériel séquestré sera ainsi restitué au collaborateur du quotidien «Le Matin», a-t-il indiqué hier dans un communiqué.

«En tant que contre-pouvoir, les journalistes doivent être libres de publier les informations qu'ils recueillent sans risquer d'être systématiquement poursuivis pour instigation ou complicité de violation du secret de fonction. A défaut, la société démocratique perdrait l'une de ses composantes essentielles», commente la juge.

Ludovic Rocchi avait écrit des articles accusant de plagiat un professeur de la Faculté des sciences économiques de Neuchâtel. Depuis, une enquête administrative a confirmé que ce dernier avait bel et bien commis un plagiat partiel. ATS

## EN BREF

### PLACE FÉDÉRALE

#### Accident chimique

La place Fédérale à Berne a été en partie bouclée hier matin en raison d'une fuite de produit chimique. La substance s'est écoulée dans la salle technique des jeux d'eau de la place. Trois ouvriers incommodés ont dû être hospitalisés pour un contrôle. L'environnement n'a toutefois pas été mis en danger. ATS

### POLICE GENEVOISE

#### Grève de l'uniforme

Dès lundi, les gendarmes genevois ne porteront plus l'uniforme lors de leur service et les inspecteurs en civil enfilent des shorts. Les agents de la force publique entendent ainsi protester contre les diminutions de salaires que prévoit le projet de loi sur la réorganisation de la police. ATS